

## REGLEMENT GENERAL COUPE REGION BRETAGNE FUTSAL FEMININE

La **Coupe Région Bretagne « Futsal Féminine »**, réservée aux joueuses licenciées à la FFF, se déroulera aux dates, lieux et horaires fixés par les commissions régionales et départementales compétentes suivant les disponibilités des salles et le nombre d'équipes inscrites. (Cf documents annexes fournis par les Districts lors des Phases Départementales et la Ligue pour les Phases Régionales)

**De manière à répertorier l'ensemble des équipes** participant à cette Coupe Région Bretagne « Futsal », il est prévu que :

**L'engagement devra être effectué via les Districts.**

Pour chaque rassemblement sectoriel, **les fiches de composition d'équipe remplies lors du rassemblement avec présentation obligatoire des licences** (art. 139.140 des règlements généraux de la FFF).

Le **Protocole d'esprit sportif** d'avant et d'après-match s'applique pour tous les rassemblements de Futsal (Phases Départementales et Régionales).

### **Déroulement de la Coupe Région Bretagne Futsal Féminine**

La Coupe Région Bretagne Futsal Féminine est coordonnée par la commission régionale avec autonomie pour les Districts pour les phases départementales. La commission Futsal du District est la seule habilitée sur son territoire à trancher en cas de litige non prévu dans le règlement. Pour la phase régionale, **l'organisation sera sous la responsabilité de la commission régionale et se réserve le droit de modifier la formule en fonction des équipes présentes (en cas de forfait d'une ou plusieurs équipes sur chaque site)**.

Tours éliminatoires :

- 5 et/ou 12 janvier 2020 : tours Districts
- 22/23 février 2020 : 1<sup>er</sup> Tour Régional
- 21/22 mars 2020 : 2<sup>ème</sup> Tour Régional
- 11/12 avril 2020 : ½ Finales
- 25 avril 2020 : Finale

**Pour chaque phase départementale et régionale** (toutes catégories), une seule équipe par club ne sera validée (impossibilité d'avoir 2 équipes du même club dans les étapes départementales et régionales).

Dans chaque catégorie, toute équipe manquant une étape qualificative, ne pourra prétendre à une qualification pour la phase suivante.

### **Déroulement des rassemblements départementaux**

L'organisation des phases départementales et les formules proposées sont sous la responsabilité des commissions compétentes de chacun des Districts. **(Formule à adapter en fonction du nombre d'inscrits et du nombre de qualifiés en finale départementale)**.

Chaque District s'engage à organiser des étapes départementales permettant de qualifier le nombre d'équipes établi et laissant un délai suffisant aux services de la Ligue pour inviter celles-ci pour la phase régionale.

### **Composition des équipes et nombre de joueuses**

Pour les **phases régionales et départementales**, chaque équipe pourra aligner 10 joueuses (5 titulaires dont une gardienne de but et 5 suppléantes maximum), tous licenciées) à la FFF.

Pour chaque rassemblement, il est obligatoire de remplir une feuille de composition et de l'amener le jour de la compétition dûment complétée à la structure organisatrice (Ligue)

Possibilité d'inscrire sur la feuille de match **au maximum 4 joueuses « mutées » par équipe**. (Dont 2 maximum hors période)

Le **nombre de remplacements est illimité** et s'effectue dans la zone des 5 mètres (proche de la ligne médiane) comme au handball.

Les remplacements peuvent s'effectuer à tout moment de la partie (possession ou non possession de balle). Mais la joueuse remplacée doit être sorti avant que la remplaçante ne pénètre sur le terrain. (Prévoir chasubles pour les remplaçantes et remplacements)

Si une joueuse n'a pas passée cette ligne des 5 mètres et que la remplaçante est rentrée, le jeu est arrêté et un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse. Le match sera arrêté si une équipe ne présente plus que trois joueurs (dont le gardien) sur le terrain.

Les **règles de surclassement** sont identiques aux règlements généraux LBF. (Article 48)

Pour rappel, la Ligue de Bretagne a validé les principes de surclassement suivants :

- Possibilité de surclassement de U17F libre en nombre\*
- Autorisation de faire participer au maximum 2 U16F par équipe\*.

\* : (Si validation certificat médical validé sur la demande de licence) (Si surclassement autorisé)

NB : Règles de déclassement : aucune dérogation pour cette saison quelque soit la catégorie.

**Equipements obligatoires des joueuses :**

Rappel : Maillots de couleurs identiques numérotés, shorts, chaussettes, **protège-tibias obligatoires**, chaussures type « **tennis** » propres.

**Opération « soyons sportifs »**

Avant les rencontres, les joueuses, Arbitres et Encadrants doivent suivre le **Protocole Esprit Sportif** en entrant sur le terrain. Les participantes s'alignent sur le terrain et se saluent.

A la fin de la rencontre, les encadrants d'équipes montrent l'exemple et doivent veiller à ce que leurs joueuses aillent saluer les joueuses rencontrées ainsi que les arbitres.

**Tous les cas de discipline, stipulés sur les feuilles de match, seront étudiés par la ou les commissions compétentes.**

**Arbitrage :**

Pour la phase de qualification régionale, des arbitres officiels pour les Finales Seniors « Féminine » seront désignés et pris en charge par la Ligue (Service Arbitrage)

**Temps de jeu :**

Le temps de jeu pour la phase régionale (avant finale) est défini comme ceci :

- ↪ **60 minutes maximum (Ex : Poule de 4 équipes avec 3 matchs de 1x20' afin de déterminer les 2 qualifiés de chaque site) (22/23 Février 2020)**
- ↪ **Idem pour le dernier Tour Régional (21/22 Mars 2020) (Normalement, Poulés de 4 avec 3 rencontres de 1x20' par équipe) pour déterminer le 1<sup>er</sup> de chaque groupe qui sera ensuite qualifié pour les ¼ Finales (11/12 avril 2020) ou la finale régionale qui aura lieu le 25 avril 2020**
- ↪ **Si sur un des sites, la commission enregistre une équipe Forfait, elle réactualiserait la formule et le temps de jeu.**

Selon la formule, (Nombre de matchs par équipe) le temps de jeu par match doit être indiqué par catégorie.

Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés, sauf en cas de blessure qui interromprait le déroulement normal du match.

Les arbitres sont les seuls responsables et garants du temps de jeu.

**Temps-mort et Cumul des Fautes :**

Il est possible de demander un « **temps mort** » d'une minute par période (si le match dure plus de 10'). Il faut en faire la demande à l'arbitre quand on est en possession de la balle. (*Ne peut être utilisé dans les 3 dernières minutes du match*)

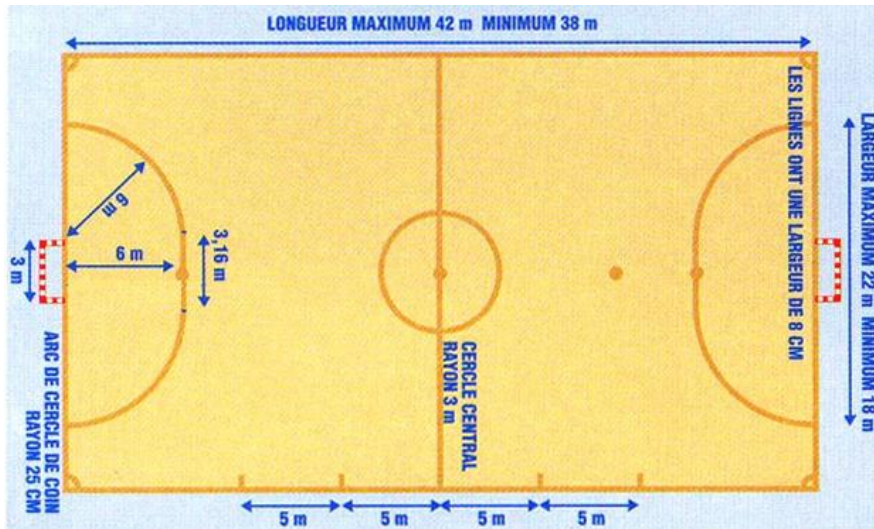
Pour le **cumul des fautes**, il doit être précisé avant le début du rassemblement et est applicable uniquement pour les rencontres qui durent au minimum 12'. (Au-delà de 5 fautes cumulées par équipe et par match, l'équipe fautive, sera pénalisée par un penalty à 10 mètres pour chaque faute supplémentaire)

**Le ballon :**

**Ballon** spécifique futsal de **taille 4 FUTSAL**

❑ **Terrain de jeu :**

- Terrain de Hand-Ball (intérieur ou extérieur).



❑ **Fautes et comportement :**

- Pas de contact (Pas de charge).
- Tous les coups francs sont directs (adversaires à 5m).
- Tacles interdits dans les duels. On ne peut donc lutter pour la conquête du ballon que debout. (Le seul tackle autorisé est celui de récupération de ballon alors qu'il n'y a aucun adversaire autour de ce joueur).

**Pour l'exécution des Coup-Francs :**

- Le ballon doit être immobile.
- Les joueurs adverses sont à 5 mètres.
- Le même joueur ne peut pas toucher deux fois de suite le ballon.



**Quelques cas particuliers – quelques précisions :**

- Suite à une sortie de but, la remise en jeu se fera par le gardien de but à la main depuis sa surface réparation (impossibilité de marquer directement).
- Il faut que le ballon sorte de la surface de réparation pour qu'il soit considéré en jeu.
- La relance à la main du gardien de but peut être effectuée au sol ou aérienne et peut dépasser le milieu de terrain sans avoir touché le sol
- Les rentrées de touche seront effectuées au pied (ballon arrêté sur la ligne ou 20 cm derrière), un but ne pouvant être marqué directement, les adversaires devront se tenir à 5m. Le joueur a 4'' pour jouer le ballon à partir du moment où il a pris possession de celui-ci.
- Sur coups-francs et coups de pied de coin, les adversaires devront se tenir à plus de 5m du ballon.
- Tous les coups-francs sont directs, mais en cas de remise au gardien par un partenaire avec prise du ballon à la main : coup-franc direct sur la ligne des 6m au plus près de la faute
- Toute faute commise par une équipe dans sa surface de réparation sera sanctionnée d'un penalty (6m)
- Si le ballon touche le plafond, on reprend le jeu par une rentrée de touche.



❑ **Temps de jeu / Durée des rencontres**

-Le total du temps de jeu par journée, ne doit pas dépasser 60'. (Nombre de rencontres à déterminer en fonction du nombre d'équipes)

❑ **Gardiennne de but**

- Un gardien ne peut pas saisir avec les mains une passe bottée délibérément par un coéquipier (coup franc direct).
- Si le gardien s'empare du ballon avec les mains hors de sa surface : coup franc direct là où le gardien a touché le ballon des mains.
- Le gardien doit remettre le ballon en jeu exclusivement à la main : dans les 4 secondes et à l'extérieur de la zone des 6 mètres (coup franc direct s'il touche deux fois de suite le ballon \*).

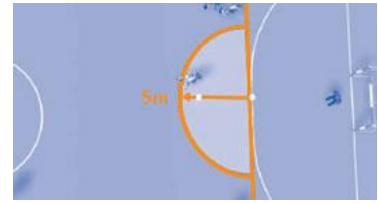
- Tacle interdit pour le gardien dans les duels en dehors de la surface de réparation. (Pied(s) en avance sur le corps)

**Précision :** Sur une passe en retrait volontaire au pied d'un partenaire, le gardien de but doit jouer au pied et, dans ce cas il est libre de transmettre le ballon sur l'ensemble du terrain (s'il prend le ballon à la main : coup-franc direct). Il a toujours 4'' pour transmettre le ballon à un partenaire.

\* Si le gardien est sollicité une première fois par un partenaire, il ne pourra l'être une seconde fois durant la même possession tant que le ballon reste en jeu ou tant que l'équipe adverse ne l'aura pas récupéré.

**Coup de pied réparation :**

- Point de réparation à 6 mètres de la ligne de but.
- Joueurs adverses et partenaires à 5 mètres.
- Le gardien de but doit être sur sa ligne.



**Coup d'envoi et reprise de jeu :**

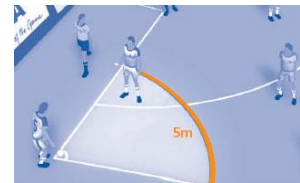
- Engagement au centre du terrain au début de chaque période et après chaque but.
- Coup d'envoi vers l'avant et joueurs adverses à 5 mètres (derrière le rond central).

**Rentrée de touche :**

- Le ballon doit être entièrement sorti.
- Exécution : exclusivement au pied : ballon arrêté sur la ligne (ou 20 cm derrière maximum). Ballon à l'arrêt.
- Pas de but direct : reprise du jeu par coup de pied de but (but adverse) ou but ou coup de pied de coin (propre but).
- Joueurs adverses à 5 mètres.
- Exécution dans les 4 secondes à compter de l'instant où le ballon est placé sur la ligne.
- Rentrée de touche accordée à l'équipe adverse lorsque le ballon touche le plafond ou tout autre élément extérieur. La rentrée de touche sera effectuée sur un côté à hauteur de l'impact.

**Coup de pied de coin (Corner)**

- Uniquement aux pieds.
- Joueurs adverses à 5 mètres.
- Ballon doit être placé dans l'arc de cercle 20 cm pour l'exécution.
- Exécution dans les 4 secondes à compter de l'instant où le ballon est placé dans l'arc de cercle.



**But marqué :**

- Un but peut être marqué de n'importe quel endroit du terrain sauf :
  - sur une relance à la main du gardien
  - directement sur une rentrée de touche
  - directement sur un coup d'envoi
- Le ballon doit franchir totalement la ligne.

**Décompte des Points :**

Victoire : 4 points

Match Nul : 2 points

Match Perdu : 1 point

Forfait : 0 point

**En cas d'égalité** entre 2 équipes, elles seront départagées par le Goal average particulier.

Si des équipes sont à égalité et se sont toutes rencontrées :

1. Nombre de points entre les équipes ex aequo (*nouveau classement entre les équipes à égalité*)
2. Le goal-average général
3. La meilleure attaque
4. Une série de 3 tirs au but par équipe

**Le hors-jeu :**

- Pas de hors-jeu en futsal.

**Attention : Ces règles ne s'appliquent pas à la compétition Seniors Homme. (Cf Lois du jeu Futsal – Règlement Généraux).  
Pour tous les points non prévus par ce document, il en reviendra aux commissions d'étudier et prendre une décision pour tout litige éventuel**

**Cas particuliers :**

Au-delà des éléments présentés dans ce fichier, et pour tout autre précision, se reporter au document spécifique « lois du jeu Futsal » / Saison 2017-2018 ou contacter le ou les référents départementaux ou régionaux.

**CONTACT LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL :**

MOREL Fabrice (Conseiller Technique Régional « Développement et Animation des Pratiques ») :

- Mail : [fmorl@footbretagne.fff.fr](mailto:fmorl@footbretagne.fff.fr) / Tél : 06 72 56 79 77